

Règlement intérieur de La Résidence

Bonjour et bienvenue dans notre Résidence de vacances !

Nous sommes très heureux que vous nous ayez choisi pour votre séjour.

Avant de vous installer et de vous mettre à l'aise, nous aimerions vous faire connaître le règlement intérieur de cet établissement. Le comprendre et les respecter permettra à chacun de passer un séjour confortable et agréable !

- Traitez cet appartement avec le même respect que le vôtre. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour en faire un espace agréable dont vous pourrez profiter.
- Veuillez vous assurer de lire et de bien comprendre le règlement intérieur au début de votre séjour. Si quelque chose n'est pas clair, veuillez nous contacter afin que nous puissions vous expliquer plus en détail pour éviter tout malentendu.
- Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir ! C'est votre période de vacances et nous espérons que vous profiterez au maximum de notre appartement, de ses équipements et de la possibilité de vous détendre et de visiter les environs.

1 - Condition de réservation :

- La confirmation de la réservation implique le versement d'arrhes à hauteur de 50 % du montant total de celle-ci (hors taxes de séjour et éventuels suppléments).
- Le solde est acquitté 1 mois avant l'arrivée du client.
- Dans le cas d'une réservation de dernière minute (réservation effectuée moins d'un mois avant l'arrivée) nous demandons alors le règlement de la totalité dès confirmation de la réservation.
- Nous acceptons les règlements en carte bleue, chèques, chèques vacances (à hauteur de 30%) et espèces.

2 - Conditions d'annulation :

- En cas d'annulation, sachez que les paiements effectués à la date de volonté de celle-ci, ne seront pas remboursés : tout montant exigible acquitté est non remboursable.
- En cas de force majeure avérée, nous pourrions consentir d'un avoir sur les sommes versées, sous réserve de nous tenir informé le plus rapidement possible.

3 - Prise de possession des locaux

- Vous pourrez disposer de l'appartement dès 16h le jour de votre arrivée, sachez que si toutefois il nous est possible de vous le délivrer plus tôt nous le ferons tout naturellement.
- Vous pourrez vous présenter directement à la résidence, la responsable vous y accueillera et vous remettra les clés de vos appartements.

- Si vous arrivez de manière tardive, il est impératif de nous prévenir de manière à ce que nous vous transmettions toutes les indications nécessaires pour arriver en toute autonomie.
- Nous informons notre aimable clientèle que le règlement du restant à acquitter (taxes de séjour et éventuels suppléments) se fait à l'arrivée pour plus de commodités.

4 - Le jour du départ

- Le jour de votre départ, nous vous demanderons de rendre l'appartement à 10h maximum.
- Le ménage en fin de séjour est compris dans le tarif, nous vous demandons simplement de respecter les lieux et si vous avez loué le linge, de le retirer et de le rassembler en tas.
- Vous pouvez laisser les clés directement sur la porte d'entrée de l'appartement, ainsi notre femme de chambre pourra les récupérer.
- Si vous partez tôt le samedi, informez en la responsable, qui fera en sorte de passer vous voir avant votre départ!

5 - Règlement intérieur

5.1 - La piscine :

- La piscine est un espace commun accessible 24/24, nous vous demandons d'en prendre soin et de le laisser aussi propre que vous l'aurez trouvé tout en respectant le repos de chacun.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, les enfants en bas âge ne doivent pas être laissés sans surveillance à la piscine, la baignade y est non-surveillée. Il est également fortement déconseillé de courir autour de la piscine pour risque de blessure.
- Les animaux acceptés dans les appartements ne le sont pas dans l'espace commun.

5.2 - Respect des locaux et matériel mis à disposition :

- Il est interdit de fumer dans les appartements, chacun d'eux dispose d'une grande terrasse, nous vous demanderons alors de fumer à l'extérieur.
- Notre résidence est connue pour être calme et agréable même dans les périodes les plus fréquentées des voyageurs, nous vous demandons par conséquent de respecter autrui en évitant les nuisances sonores trop élevées.
- Nos appartements sont entièrement équipés et meublés avec nos soins, nous savons ce qui est présent et ne l'est pas dans chacun d'eux, nous vous demandons de traiter ce matériel avec le même soin que le vôtre. Nous nous réservons le droit de prélever une pénalité en cas de vol ou dégradation "volontaire" du mobilier ou matériel. En cas de dommages accidentels, cela peut arriver. Il est indispensable de nous tenir informé immédiatement.